

Formation Continue – Premiers Secours Citoyen (PSC)

Pourquoi suivre une formation continue ?

• Obligation légale ? Non, sauf pour certaines professions (ex. taxi) où un recyclage est exigé tous les deux ans. • Pourquoi se former ? Les textes évoluent, de nouvelles techniques apparaissent et certaines procédures changent avec les avancées médicales. ➡ Recommandation : mettre à jour ses connaissances tous les 3 ans : soit en suivant une nouvelle formation complète, soit en participant à une formation continue d'une demi-journée (minimum 6 stagiaires).

Prérequis

• Être titulaire du PSC ou d'un diplôme français équivalent. • Fournir une copie du diplôme pour accéder au recyclage.

Encadrement

• Formation assurée par un formateur diplômé, à jour de sa formation continue annuelle. • Possibilité d'assistance par un autre formateur ou un aide-moniteur.

Formules proposées

Nous proposons deux formules adaptées à vos besoins :

Formule	Durée	Diplôme / Attestation
Recyclage en groupe	4 heures	Attestation de formation continue
Formation complète	7 heures minimum	Diplôme PSC

Évaluation et Attestation

• Pas d'examen : votre diplôme initial reste valable à vie. • Objectif : actualisation des connaissances. • Présence obligatoire à tous les modules pour obtenir l'attestation de formation continue.

Inscription

• Consultez le calendrier des formations sur notre site internet. • Contact via le formulaire en ligne ou par téléphone. • Réponse rapide avec modalités d'inscription.

Tarifs et Paiement

• Coût disponible sur notre site internet. • Paiement par virement bancaire privilégié (rapide et sécurisé).